

**Commune de PLAN DE BAIX (Drôme)**

**Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL**

**du 7 avril 2016**

**Présents** : Mme Christine TERRAIL, MM. René DRUGUET, Philippe BOUCHET, Cédric FAURE, Jean-Claude MUGUET, Florent BEAL, Jean PUZENAT, Christophe SARAYOTIS, Vincent FAURE, Philippe VERRIER.

**Absent excusé** : M. Xavier DIVANACH, ayant donné pouvoir à M. René DRUGUET.

Mme Christine TERRAIL est nommée secrétaire de séance.

**Restructuration mairie-école** .- Le maire rappelle au Conseil que, dans la perspective de la restructuration du bâtiment mairie-école, une consultation a été lancée selon la procédure des marchés de travaux en procédure adaptée (articles 26 et 28 du Code des marchés publics). La date limite de remise des offres était fixée au 25 février 2016. La commission d'appels d'offres s'est réunie une première fois le 26 février pour dépouiller les offres reçues. Puis, le 11 mars 2016, la commission a pris connaissance du rapport d'analyse des offres établi par Monsieur Florent Rougemont, architecte. Elle a sélectionné les entreprises les mieux notées selon les critères retenus et a chargé M. Rougemont de leur proposer une négociation de prix. Le 4 avril 2016, la commission s'est de nouveau réunie pour examiner les prix proposées à l'issue de cette négociation. Le maire porte à la connaissance du Conseil les préconisations de la commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, choisit les entreprises suivantes : lot 1 : TMGI, 38210 Tullins ; lot 2 : Osébois, 26400 Eurre ; lot 3 : Crestoise de menuiserie, 26401 Crest ; lot 4 : Métaligne, 26300 Chateauneuf/Isère ; lot 5 : SARL Bourne Hubert, 26300 Chatuzange le Goubet ; lot 6 : Abdi Carrelage, 26000 Valence ; lot 7 : Jacques Arnoux, 26120 La Baume Cornillane ; lot 8 : Contact Electricité, 26400 Crest ; lots 9 et 10 : Valdrôme Chauffage, 26400 Mirabel et Blacons. Pour un total de 438 490 € H.T.

**Questions diverses**

- Les 85 heures supplémentaires que l'agent technique a effectuées pour remettre en état les locaux de l'auberge lui seront réglées avec son salaire du mois d'avril.
- Il est décidé d'acheter un meuble de rangement pour la salle associative et un panneau d'affichage à poser au hameau de la Blache.
- Une subvention complémentaire sera votée au bénéfice de l'APEL pour l'achat d'un ouvrage sur le village autrefois.

Le maire,

René DRUGUET

